



**Politique de tarification  
pour la location de locaux municipaux**

**Adoptée le 7 novembre 2016**

La municipalité possède plusieurs locaux et équipements servant à la location. Afin d'être juste et équitable avec l'ensemble de ses citoyens, la municipalité se doit de se doter d'une politique de tarification de la location des locaux municipaux. Ces locations doivent se faire dans un but communautaire et non lucratif.

Pour réserver une ou l'autre des salles, vous devez compléter le formulaire de réservation et nous le faire parvenir par la poste, par télécopieur ou par courriel au moins 2 semaines avant la tenue de votre événement. Prévoyez un délai administratif d'une semaine avant d'obtenir une réponse de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Il existe trois types de location :

- La location permanente sur une base annuelle;
- La location saisonnière sur une base de quelques mois;
- La location à la pièce sur une base d'une journée et ne dépassant pas 10 jours par année.

#### **- Location permanente**

Sur le territoire de notre municipalité, il existe quelques organismes qui utilisent des locaux sur une base annuelle. Par exemple, le Cercle de Fermières a un local qui lui est strictement réservé (aucun autre organisme ne peut utiliser ce local municipal).

#### **- Location saisonnière**

Plusieurs organismes occupent des locaux de façon saisonnière. Par exemple, le Club de l'Âge d'Or. Cet organisme occupe le même local municipal, pour des activités qui se répètent chaque année à la même période.

#### **- Location à la pièce**

Ce type de location est très courant dans notre municipalité. Des groupes de personnes louent un local municipal pour diverses occasions. Réunion de famille, funérailles, rencontres, ... sont, entre autres, les principales locations à la pièce que nous avons.

#### **Établir une tarification**

Lorsqu'on établit une tarification à des fins de location, il faut prendre en considération plusieurs éléments.

- Le type de location (permanente, saisonnière, à la pièce);
- Les frais énergétiques;
- Les frais d'opérations (surveillance);
- Les frais d'entretien;
- La superficie utilisée;
- La durée;
- La clientèle.

## **Proposition de tarification**

Cette proposition de tarification est répartit comme suit :

- Tarif A :
  - Clientèle : **Groupe ou individu non-résident**
  - Code général d'application - Tous types d'activités
  
- Tarif B :
  - Clientèle : **Groupe ou individu résident**
  - Code général d'application - Tous types d'activités à caractère social
  
- Tarif C :
  - Clientèle : **Groupe ou individu résident**
  - Code général d'application - Funérailles
  
- Tarif D :
  - Clientèle - **Groupe ou individu résident**
  - Code général d'application - Tous types d'activités à caractère sportif
  
- Tarif E :
  - Clientèle - **Groupe ou individu résident**
  - Code général d'application - Réunion
  
- Tarif F :
  - Clientèle : **Organismes de loisirs ou communautaire reconnu par la municipalité composée majoritairement de personnes âgées de moins de 18 ans ou plus de 65 ans.**
  - Code général d'application - Tous types d'activités
  
- Tarif G :
  - Clientèle - **Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges**
  - Code général d'application - Tous types d'activités produites par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ou en collaboration avec celle-ci pour l'ensemble des clientèles.